

## Chambre d'agriculture de l'Hérault et EPTB Orb-Libron – FRDR510

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG510
Nom masse d'eau	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	BSS002JBDR – captage de Servian – P90=47 mg/l
Communes concernées par la demande	17 communes : Alignan, Pouzolles, Coulobres, Margon, Abeilhan, Servian, Puimisson, Valros, Roujan, Espondeilhan, Magalas, Lieuran-lès-Béziers, Gabian, Caux, Tourbes, Puissalicon, Bassan.
Contenu de la demande	<p><b>- Demande de retrait de toutes les communes concernées par cette MESO ;</b></p> <p><b>- P90&lt;50 mg/l et tendance à la baisse</b></p>
Argumentaire du contributeur	<p>L'analyse des résultats de la campagne de surveillance indique qu'aucun dépassement du seuil réglementaire de 50mg/L pour les eaux souterraines n'a été observé. Le P90 calculé sur cette campagne s'établit à 47mg/L, valeur située dans la plage 40-50 mg/L, ce qui nécessite d'évaluer la tendance des concentrations. L'examen des séries de mesures ADES complémentaires postérieures à la campagne initiale met en évidence une tendance à la baisse des teneurs en nitrates.</p> <p>Il a été rappelé lors de la réunion de concertation que « la délimitation des zones vulnérables se fait selon des règles définies dans le Code de l'environnement et en conformité avec la directive européenne Nitrates » [extrait du compte-rendu de la réunion de lancement de la concertation du 1er octobre]. Au regard de ces éléments, il serait incohérent et non justifié de maintenir le classement de cette zone, alors que les critères réglementaires ne sont pas remplis et que la méthodologie appliquée à cette masse d'eau diverge de celle utilisée pour les autres zones. La masse d'eau concernée ne répond pas aux critères de classement au titre de la vulnérabilité aux nitrates.</p> <p>Nous demandons donc le déclassement de cette masse d'eau, ainsi que de l'ensemble des communes qu'elle intersecte.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Cette masse d'eau est proposée au classement en raison du P90=47 mg/l sans tendance à la baisse. L'analyse des chroniques de données et des données plus récentes montre de nombreuses valeurs au-dessus du seuil de 40 mg/l avec une légère tendance à l'augmentation des concentrations.</p> <p>Ces éléments confirment la proposition de classement.</p>

BSS002JBDR – Captage de Servian – FRDG510 – P90=47 mg/l Tendance non significative



Le captage F4 de Servian est par ailleurs un captage prioritaire justifiant le maintien d’une action renforcée contre la pollution diffuse par les nitrates d’origine agricole.

Toutefois, depuis la précédente révision des zones vulnérables, l’étude hydrogéologique de l’aire d’alimentation du captage de Servian a été finalisée. Ainsi, en 2021, le classement avait été étendu à l’ensemble des communes pliocènes pour l’étude de l’AAC. L’étude livrée durant l’année 2021 permet de recentrer l’AAC à seulement 6 communes (Servian, Abeilhan, Pouzolles, Margon, Alignan-du-Vent et Coulobres).

Nota : cette aire couvre les portions des nappes du Pliocène continental (ressource impactée par les nitrates) et du Miocène en relation directe avec le captage, ainsi que les Alluvions de la Thongue, en relation supposée avec le captage par drainance.

En conséquence, il est proposé une recombpartimentation de cette masse d’eau conduisant à retirer du classement les communes de Bassan, Caux, Espondeilhan, Gabian, Lieuran-lès-Béziers, Magalas, Puimisson, Puissalicon, Roujan, Tourbes, Valros.

Les communes Alignan, Pouzolles, Coulobres, Margon, Abeilhan, Servian restent proposées au classement V2.

<p><b>Synthèse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Re-compartimentation conduisant au retrait de 11 communes : Bassan, Caux, Espondeilhan, Gabian, Lieuran-lès-Béziers, Magalas, Puimisson, Puissalicon, Roujan, Tourbes, Valros.</b></li> </ul>
<p><b>Evolutions</b></p>	<p>Retrait de 11 communes</p>